



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 19 Juin, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 15 Juin 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LAURAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

ETAIENT PRESENTS : M. Yves LAURAT, Maire, René AMOUDRUZ, Hervé RAFFIN, Gilles PEGUET, Fernand DESCHAMPS, Adjoint, Mmes Sophie KELLE, Emmanuelle MENIN, Gaëlle MOGENIER, Emmanuelle PASQUIER, Martine COPPEL, Catherine MARCELLY, Mrs Jean-Marc LEHODEY, Christian ANTHONIOZ, François CARILLO, Sébastien MONTESSUIT, Denis ROUGE

POUVOIRS : Mmes Maryvonne DELLANDREA pour M. Yves LAURAT, Marise FAREZ pour Mme Martine COPPEL, Emmanuelle TURBELIN pour M. Sébastien MONTESSUIT, Mrs Alain CONSTANTIN pour M. René AMOUDRUZ, Franck TOMASINA pour M. Gilles PEGUET

EXCUSE(S): Aurélie ANIQUET, Marc GERODOLLE

Mr Gilles PEGUET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

La séance est ouverte à 20 heures 15.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 01 – Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2018..... | 2 |
| 02 – Approbation d'un accord local portant fixation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires | 2 |
| 03 - Demande de subventions au titre de la D.E.T.R 2019 (dotation d'équipement des territoires ruraux) | 4 |
| 04 – Redevances d'occupation du domaine public (fête foraine, cirques et vide-greniers) | 5 |
| 05–Attribution d'une subvention pour la rénovation du restaurant la Couronne | 6 |
| 06–Attribution d'une subvention pour le collège J.Brel (classes ski à horaires aménagés pour l'année scolaire 2017/2018)..... | 8 |
| 07– Convention de mise à disposition de personnel entre la commune et la CCMG (animation de l'espace jeunes pour l'été 2018) | 9 |
| 08– Convention d'utilisation du local jeunes entre la commune et la CCMG | 9 |
| 09 – Marché public de Travaux « accessibilité école » : attributions des lots N°3-7-8, résultat de la négociation pour le lot n°9..... | 10 |

| | |
|--|----|
| 10 – Marché public de Travaux «aménagement du centre-bourg» : attribution du lot 3..... | 12 |
| 11 – Marché public de Travaux « aménagement du centre-bourg » : avenant N°2 Lot N°1..... | 13 |
| 12 – Convention de Servitude Enedis (parcelle E525 la Chillaz) et convention Enedis de mise à disposition d'un transformateur (parcelle E525 la Chillaz) | 13 |
| 13 – Fixation de l'indemnité représentative de logement (IRL 2017) pour un instituteur (groupe scolaire de Mélan) - Rapporteur : Monsieur Raffin, Adjoint..... | 14 |
| 14 - ONF : fixation de l'état d'assiette des coupes pour 2019 | 14 |
| 15 – Décision modificative DM N°1 – 2018 sur budget annexe assainissement | 15 |
| Informations diverses..... | 16 |

01 – Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2018

Après lecture du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2018 par Monsieur le Maire,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

⊕ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2018.

**A Taninges, le 19 Juin 2018,
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-71

02 – Approbation d'un accord local portant fixation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le 11 Juin 2018, le Président de la CCMG a adressé un courrier à l'ensemble des conseillers communautaires, après la démission le 23 Mai 2018 de plusieurs conseillers municipaux de la Commune de Morillon.

Monsieur le Maire explique aux conseillers le contenu du courrier du Président de la CCMG et présente le courrier de la Préfecture quant aux démarches réglementaires à effectuer.

Comme évoqué lors de la réunion du bureau du 6 Juin 2018, le Président de la CCMG propose d'approuver un nouvel accord local fixant la répartition des sièges du Conseil Communautaire comme suit :

| COMMUNE | POPULATION MUNICIPALE | REPARTITION DROIT COMMUN | ACCORD LOCAL 2013 | ACCORD LOCAL PROPOSÉ |
|----------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------|----------------------|
| Taninges | 3 410 hab. | 8 | 5 | 7 |
| Samoëns | 2 396 hab. | 6 | 4 | 5 |
| Mieussy | 2 327 hab. | 5 | 4 | 5 |
| Châtillon-sur-Cluses | 1 258 hab. | 3 | 3 | 3 |
| Sixt-Fer-à-Cheval | 775 hab. | 1 | 3 | 2 |
| Verchaix | 715 hab. | 1 | 3 | 2 |
| Morillon | 632 hab. | 1 | 3 | 2 |
| La Rivière-Enverse | 457 hab. | 1 | 3 | 2 |
| TOTAL | 11 970 hab. | 26 | 28 | 28 |

Nota (population) : Il s'agit des données INSEE « population municipale millésimée 2015 entrée en vigueur au 01/01/2018 », transmises par les services de la Préfecture. Pour Taninges, la population totale en vigueur au 1 Janvier 2018, selon l'Insee, est de 3 486 habitants (incluant 76 habitants « comptés à part » : étudiants, militaires,...).

La commune de Taninges, représentant plus de 25% de la population totale composant la CCMG, son accord est requis pour l'application éventuelle d'un accord local comme expliqué dans le courrier du Président de la CCMG aux conseillers communautaires.

Après avoir apporté l'ensemble des explications aux conseillers, Monsieur le Maire invite les conseillers à débattre de cette proposition d'accord local.

Monsieur le Maire souligne d'autre part que le Conseil sera à nouveau sollicité lors d'une séance à l'automne prochain s'agissant de la désignation des 2 conseillers additionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'accord local fixant à 28 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
- D'ACCEPTER la répartition afférente :

| COMMUNE | POPULATION MUNICIPALE | NOMBRE DE SIÈGES |
|----------------------|-----------------------|------------------|
| Taninges | 3 410 hab. | 7 |
| Samoëns | 2 396 hab. | 5 |
| Mieussy | 2 327 hab. | 5 |
| Châtillon-sur-Cluses | 1 258 hab. | 3 |
| Sixt-Fer-à-Cheval | 775 hab. | 2 |
| Verchaix | 715 hab. | 2 |
| Morillon | 632 hab. | 2 |
| La Rivière-Enverse | 457 hab. | 2 |
| TOTAL | 11 970 hab. | 28 |

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **APPROUVE** l'accord local fixant à 28 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
- **ACCEPTE** la répartition afférente suivante :

| COMMUNE | POPULATION MUNICIPALE | NOMBRE DE SIÈGES |
|----------------------|-----------------------|------------------|
| Taninges | 3 410 hab. | 7 |
| Samoëns | 2 396 hab. | 5 |
| Mieussy | 2 327 hab. | 5 |
| Châtillon-sur-Cluses | 1 258 hab. | 3 |
| Sixt-Fer-à-Cheval | 775 hab. | 2 |
| Verchaix | 715 hab. | 2 |
| Morillon | 632 hab. | 2 |
| La Rivière-Enverse | 457 hab. | 2 |
| TOTAL | 11 970 hab. | 28 |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT

Délibération n°2018-72

03 - Demande de subventions au titre de la D.E.T.R 2019 (dotation d'équipement des territoires ruraux)

RAPPORTEUR : MONSIEUR BARNET (DGS)

A la suite des échanges effectués avec la Préfecture concernant les demandes de subventions au titre de la DETR 2019, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à émettre dès maintenant les demandes de subventions sur les projets suivant déjà engagés au niveau des études :

- Aménagement du Centre-Bourg et Parvis de l'Eglise
- Voiries
- Courts de Tennis
- Parking : Maison de santé, place des abattoirs

La circulaire préfectorale fixant les domaines d'interventions prioritaires sera diffusée fin 2018. La collectivité ne recevra pas de réponses à ses demandes avant mars 2019 ; en revanche, la préfecture mentionne que les travaux peuvent démarrer dès lors qu'une attestation de « dossier complet » est transmise.

Mesdames MENIN et COPPEL questionnent Monsieur le Maire concernant le projet de parking sur la place des abattoirs : délai de réalisation, aspects fonciers,...

Monsieur le Maire apporte les réponses en précisant qu'une mise à l'essai de l'aménagement projeté est prévue pour le mois de Juillet, et que l'aire considérée relève à la fois du domaine privé et du domaine public de la Commune

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- . **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2019 telles que mentionnées ci-dessus.
- . **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-73

04 – Redevances d'occupation du domaine public (fête foraine, cirques et vide-greniers)

RAPPORTEUR : MONSIEUR BARNET (DGS)

Il est proposé aux conseillers municipaux de fixer le montant des redevances pour l'occupation du domaine public pour l'année 2018 comme suit :

- Fête foraine : 1.00€/m²/jour, calculé sur l'emprise au sol du manège ou du stand avec un minimum de 10 €/jour et un coefficient multiplicateur de 2 pour les manèges de hauteur supérieure à 8 mètres, et sur proposition de Monsieur Fernand DESCHAMPS en incluant une caution de 500 € pour chaque utilisateur principal d'un coffret électrique (dépôt de garantie utilisable en cas de détérioration).
- Cirque : gratuit mais dépôt de garantie de 500€.
- Expositions vente – Brocantes pour les professionnels : 4.00€/ml/jour avec une caution de 200€.
- Vente au déballage – Vide greniers pour les non-professionnels : 2.00€/ml/jour, gratuité pour les associations de Tanninges

**Sur proposition de Monsieur BARNET, Dgs,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les redevances d'occupation du domaine public telles que proposées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-74

05-Attribution d'une subvention pour la rénovation du restaurant la Couronne

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union Européenne, le LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales, au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes est la structure porteuse du GAL Arve et Giffre (Groupe d'Action Locale) qui constitue le territoire sélectionné pour mettre en œuvre le LEADER. Le périmètre du GAL recouvre la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette programmation LEADER, le territoire Arve et Giffre s'est doté d'un Comité de programmation qui constitue l'instance décisionnelle de la démarche.

L'objectif du LEADER Arve Giffre est de soutenir des projets contribuant à une stratégie locale multisectorielle pour développer les circuits courts, et plus particulièrement dans les domaines qui suivent :

1. **le développement agricole** : en rapprochant le producteur du consommateur final et en diversifiant la production agricole.
2. **le développement touristique** : en proposant et en renforçant une offre touristique attractive à destination de la population et des entreprises locales.
3. **le développement commercial** : en apportant un soutien pour la création, l'installation, la reprise et la modernisation de commerces de proximité en milieu rural.
4. **Le développement du bois-énergie** : en proposant de développer une filière d'approvisionnement du bois-bûche issu du bois local et caractérisé par un taux d'humidité faible permettant ainsi de répondre aux enjeux économiques de la filière et à ceux liés à la pollution de l'air.

Décision

Vu le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et modifié le 02/02/2016 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes du 19 juillet 2016 approuvant la convention tripartite relative à la mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER, programme conclu entre la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence de Service et de Paiement ;

Vu la décision de la Commission permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes du 22 septembre 2016 adoptant la convention tripartite relative à la mise en œuvre des stratégies locales de développement « LEADER » conclues entre la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence de Service et de Paiement) ;

Dans le cadre de l'axe 1 du programme LEADER Arve Giffre, le Comité de programmation LEADER, en date du 18 avril 2017, a adopté le règlement d'un appel à projets visant à soutenir via le FEADER les projets de valorisation des produits alimentaires locaux. Le taux maximum d'aide publique est fixé à 40 %, conformément à la fiche action 2 du programme LEADER Arve et Giffre.

Le restaurant bar « **La Couronne** », par la SAS Natophe, sollicite une aide FEADER au titre du programme LEADER (domaine 3 « le développement commercial ») pour la rénovation des locaux en vue de sa réouverture prochaine.

La subvention FEADER devant venir obligatoirement en contrepartie de financements publics nationaux (1 € d'aide nationale au travers d'une collectivité locale permettant d'appeler 4 € d'aide FEADER dans la limite du taux maximum d'aide publique précisé dans l'appel à projets), la SAS Natophe sollicite une subvention de 2 665.08 € auprès de la commune de Taninges, conformément au plan de financement suivant présenté dans son dossier :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Objet | Montant HT | Financeurs | Montant HT | Taux |
| Achat de matériel | 30 669.71 € | FEADER | 10 000 € | 40 % (=12 665,08€) |
| Aménagement | 993 € | Commune de Taninges | 2 665.08 € | |
| | | Autofinancement | 18 997.63 € | |
| Total assiette éligible LEADER | 31 662.71 € | Total assiette éligible LEADER | 31 662.71 € | 100 % |

La subvention sollicitée comme contrepartie nationale représentée par la Commune de Taninges ne sera attribuée définitivement que sous réserve de l'approbation du dossier en Comité de programmation LEADER.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (2 conseillers ne prenant pas part au vote :
Catherine MARCELLY et François CARILLO), par 18 voix pour et une voix contre (Martine
COPPEL),**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération proposée par la SAS Natophe, déposé au titre de l'appel à projet LEADER « valorisation des produits locaux » (développement commercial).
- **ACCORDE** à la SAS Natophe - sous réserve que la demande de subvention FEADER soit approuvée lors du prochain Comité de programmation LEADER, une subvention de 2 665,08 € pour la mise en œuvre de son projet de rénovation du Restaurant Bar « La Couronne », dont 2 500 € au titre de la contrepartie nationale nécessaire à la mobilisation des crédits FEADER et 165,08 € au titre du financement additionnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'attribution de cette subvention.

**A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-75

06-Attribution d'une subvention pour le collège J.Brel (classes ski à horaires aménagés pour l'année scolaire 2017/2018)

RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES PEGUET

Le conseil municipal avait délibéré lors de sa séance du 30 Novembre 2017 relative à une convention de 3 ans avec le Collège Jacques Brel.

Le collège Jacques Brel ayant émis un titre exécutoire de 4350€ (29 élèves, 150 €/élève), le conseil municipal doit donner son accord à cette subvention à verser au titre de l'année scolaire 2017/2018.

**Sur proposition de Monsieur Gilles PEGUET, Adjoint,
Après présentation et examen du dossier, le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 4350 € au collège Jacques Brel (classes ski à horaires aménagés) au titre de l'année scolaire 2017/2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-76

07- Convention de mise à disposition de personnel entre la commune et la CCMG (animation de l'espace jeunes pour l'été 2018)

RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES PEGUET

Un projet de convention est proposé au conseil municipal concernant la mise à disposition d'un agent communal, à la CCMG durant l'été 2018. Monsieur PEGUET, fait lecture de cette convention projetée à l'écran, et apporte les explications nécessaires. Il précise que cette convention ne concerne que la période de l'été 2018 et rappelle que le volume d'heures relatif à cette mise à disposition est de 182 heures au maximum, entre le 9 Juillet et le 10 Août 2018. La CCMG versera à la Commune la contrepartie des salaires et des charges correspondant à la période de mise à disposition. Monsieur PEGUET complète ses explications (choix des dates,...) et indique que d'autres conventions seront proposées au Conseil par la suite avec une portée plus générale.

Madame Martine COPPEL interroge Monsieur PEGUET sur les autres animateurs pouvant intervenir cet été au local Jeunes. Monsieur PEGUET répond qu'ils seront recrutés par la CCMG qui gère en régie directe le local d'accueil dit de la Marmotte à Samoëns, et les personnels y opérant.

**Sur proposition de Monsieur Gilles PEGUET, Adjoint,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et la CCMG, et le reversement par la CCMG de la part correspondante du salaire et des charges.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Taninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-77

08- Convention d'utilisation du local jeunes entre la commune et la CCMG

RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES PEGUET

Un projet de convention est proposé au conseil municipal concernant l'utilisation d'une partie du local Jeunes (67m²) à la Maison des Associations par la CCMG. Monsieur PEGUET fait lecture de cette convention, projetée à l'écran, et apporte les explications nécessaires. Il précise que cette convention ne concerne que la période de l'été 2018 (soit du 9 Juillet au 31 Août 2018) et explique le mode de calcul de la contribution financière due à la Commune par la CCMG. En l'espèce, la contribution financière comprend : l'amortissement du bâtiment d'une valeur de 1.350.000 € basé sur 30 ans, la surface utilisée, le temps d'utilisation, les fluides consommés (eau et électricité),...

Monsieur PEGUET indique que d'autres conventions seront proposées au Conseil par la suite avec une portée plus générale.

Sur proposition de Monsieur Gilles PEGUET, Adjoint,

Après présentation et examen du dossier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'utilisation du local Jeunes à la Maison des Associations par la CCMG et la convention à intervenir entre la Commune propriétaire et la CCMG.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 19 Juin 2018

Le Maire,

Y. LAURAT

Délibération n°2018-78

09 – Marché public de Travaux « accessibilité école » : attributions des lots N°3-7-8, résultat de la négociation pour le lot n°9

RAPPORTEUR : MONSIEUR HERVE RAFFIN (ADJOINT)

Monsieur RAFFIN rappelle aux conseillers les objectifs du projet ainsi que le planning envisagé, et les délibérations précédentes (autres lots de la consultation) ; il apporte des précisions quant à l'implantation précise de l'ascenseur en réponse à une question émise par Madame Martine COPPEL.

Le Conseil doit délibérer sur les lots non encore attribués suivants :

Lot N°3 (ascenseur) : cette consultation ayant été infructueuse, une nouvelle consultation avait été lancée ; le conseil doit délibérer sur la proposition de choix telle que présentée par la maîtrise d'œuvre (rapport d'analyse projeté à l'écran).

Lots N°7 et 8 (plomberie-chauffage, menuiseries intérieures) : le conseil du 24 Mai avait décidé de relancer la consultation pour les lots 7 et 8 ; le conseil doit délibérer sur la proposition de choix telle que présentée par la maîtrise d'œuvre (rapport d'analyse projeté à l'écran).

Lot N°9 (électricité) : le conseil du 24 Mai avait délibéré sur l'attribution de ce lot tout en demandant une négociation avec l'entreprise. Le rapport d'analyse, projeté à l'écran, indique le gain obtenu par cette négociation, soit 500 €, et un montant final de l'offre retenue à 10 000 € HT.

Le rapport d'analyse présenté aux conseillers indique les montants totaux suivants : Estimation de la maîtrise d'œuvre à 154 500,00 € HT, total des offres retenues 148 323,80 € HT et 177 988,56 € TTC.

Le détail et le récapitulatif des lots établis par la maîtrise d'œuvre est le suivant :

Mise en accessibilité de l'école de TANINGES

RECAPITULATIF DES OFFRES

| | | Estimation MOE | ANALYSE DES OFFRES | | |
|--------------|--|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| N° | LOTS | MONTANT € HT | ENTREPRISES PROPOSEES | MONTANT HT OFFRE | OBSERVATIONS |
| 01 | DEMOLITION - MACONNERIE | 55 000,00 | MELITO | 52 910,14 | |
| 02 | CHARPENTE - COUVERTURE | 15 000,00 | SARL Au Fil du Bois | 9 313,00 | |
| 03 | ASCENSEUR | 26 000,00 | ACAF | 26 800,00 | Variante proposée |
| 04 | ENDUIT DE FACADE | 1 500,00 | SEDIP | 1 960,50 | |
| 05 | DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS - PEINTURES | 10 000,00 | COUDRAY-CHABAULT | 7 874,65 | |
| 06 | CARRELAGES | 8 000,00 | DELTA CARRELAGE | 7 524,29 | |
| 07 | MENUISERIES INTERIEURES | 14 000,00 | MOULET MENUISERIE | 14 792,07 | |
| 08 | CHAUFFAGE - PLOMBERIE | 16 000,00 | MUFFAT Pierre-Yves | 17 149,15 | |
| 09 | ELECTRICITE | 9 000,00 | STEI | 10 000,00 | Après négociation |
| TOTAL | | 154 500,00 | | 148 323,80 | |
| | | | | 29 664,76 | |
| | | | | | |
| | | | MONTANT EUROS TTC | | 177 988,56 |

Sur proposition de Monsieur RAFFIN, Adjoint
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de choix de la maîtrise d'œuvre en faveur des candidats mentionnés ci-dessus pour les lots suivants : Offre ACAF de 26800,00 € HT pour le lot N°3, Offre Moulet de 14792,07 € HT pour le lot N°7, Offre Muffat de 17149,15 € HT pour le lot N°8
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants et tous documents s'y rapportant

A Taninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT

Délibération n°2018-79

10 – Marché public de Travaux «aménagement du centre-bourg» : attribution du lot 3

RAPPORTEUR : MONSIEUR DESCHAMPS, ADJOINT

Monsieur DESCHAMPS, présente le rapport d'analyse établi par la maîtrise d'œuvre (JY.Quay).

Après relance de la consultation, deux offres ont été analysées et notées comme suit :

Notation du critère technique (50% de la note) :

| Candidats | SOLS SAVOIE | Groupement SAEV-MELITO |
|-----------------------|-------------|------------------------|
| Moyens en Personnel | 7 sur 10 | 8 sur 10 |
| Méthodologies | 28 sur 30 | 24 sur 30 |
| Développement durable | 4 sur 10 | 9 sur 10 |
| Total | 39 sur 50 | 41 sur 50 |

Notation du critère économique (50% de la note) :

| Candidats | SOLS SAVOIE | Groupement SAEV-MELITO |
|-----------|-------------|------------------------|
| Prix (HT) | 227 344 € | 198 961 € |
| Note | 44 sur 50 | 50 sur 50 |

Totaux : SOLS SAVOIE : 83 points

SAEV-MELITO : 91 points

Monsieur DESCHAMPS précise que l'offre la moins-disante (SAEV-MELITO) est inférieure de 12 000 € par rapport à l'estimation initialement établie par la maîtrise d'œuvre. Il donne, par ailleurs, des informations sur les travaux et délais en cours (trottoirs, bordures,...), répondant ainsi aux questions formulées par Madame Martine COPPEL.

**Sur proposition de Monsieur Fernand DESCHAMPS, Adjoint,
Le Conseil Municipal,**

Après présentation et examen du dossier, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Sébastien MONTESSUIT et par procuration Emmanuelle TURBELIN)

- **APPROUVE** la proposition de choix de la maîtrise d'œuvre en faveur du candidat SAEV-MELITO pour un montant de 198 961,00 € HT soit 238 753,20 € TTC (TVA 39 792, 20 €)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et tous documents s'y rapportant

**A Taninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

11 – Marché public de Travaux « aménagement du centre-bourg » : avenant N°2 Lot N°1

RAPPORTEUR : MONSIEUR DESCHAMPS, ADJOINT

Dans le cadre du marché initial (lot N°1 : 266 795,69 € HT, 320 154,83 € TTC) , le conseil doit délibérer pour valider un avenant (travaux supplémentaires) d'un montant de 38 256, 84 € HT, 45 908,21 € TTC, soit un écart introduit par l'avenant de 14,34% par rapport au montant initial (la tolérance réglementaire étant de 15% pour les marchés de travaux selon le Décret de Mars 2016).

Ces travaux supplémentaires sont les suivants : Prix généraux (déplacement, balisage, panneau) à hauteur de 3952,20 € HT, travaux préparatoires à hauteur de 14 454,00 € HT, traitement des eaux pluviales à hauteur de 19 850,64 € HT. Il donne des informations complémentaires concernant notamment la justification des suspensions de travaux, les aléas découverts sur les réseaux, et les surcoûts induits.

**Sur proposition de Monsieur Fernand DESCHAMPS, Adjoint,
Le Conseil Municipal,**

Après présentation et examen du dossier, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Sébastien MONTESSUIT et par procuration Emmanuelle TURBELIN)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise GUINTOLI-NGE l'avenant N°2 afférent au Lot N°1 du marché de l'aménagement du Centre-Bourg d'un montant de 38 256,84 € HT, soit 45 908,21 € TTC et tous documents s'y rapportant.

A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT

Délibération n°2018-81

12 – Convention de Servitude Enedis (parcelle E525 la Chillaz) et convention Enedis de mise à disposition d'un transformateur (parcelle E525 la Chillaz)

RAPPORTEUR : MONSIEUR DESCHAMPS, ADJOINT

Le bureau d'étude BRIERE, mandaté par ENEDIS, a transmis un projet de convention de servitude concernant le passage d'une ligne souterraine future 20 000 V sur la parcelle communale E525 (plan projeté à l'écran), et un projet de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un transformateur situé au lieu-dit « La Chillaz », près du hameau de Jutteninges-le-Petit.

Monsieur Fernand DESCHAMPS précise que les travaux correspondants ne démarreront pas avant 2019, et que malheureusement, une petite partie aérienne de la ligne va subsister entre le bas d'Avonnex et un transformateur privé à Blavallaz (tarification particulière).

Le conseil doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**Sur proposition de Monsieur DESCHAMPS,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention de servitude mentionnée ci-dessus, nécessaire à l'enfouissement d'une ligne électrique 20 000 V.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention de mise à disposition mentionnée ci-dessus pour l'implantation d'un transformateur.

A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT

Délibération n°2018-82

**13 - Fixation de l'indemnité représentative de logement (IRL 2017)
pour un instituteur (groupe scolaire de Mélan) - Rapporteur :
Monsieur Raffin, Adjoint**

La préfecture demande au conseil (courriel du 28 mai 2018) de délibérer concernant l'indemnité représentative de logement (IRL 2017) pour un instituteur (groupe scolaire de Mélan). Celle-ci est fixée à 2808€/an ; elle est versée par l'Etat au nom de la commune pour chaque instituteur y ayant droit et ne pouvant être logé par la commune.

**Sur proposition de Monsieur RAFFIN,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le versement par l'Etat, au nom de la Commune, d'une indemnité représentative de logement (IRL 2017) de 2808 € pour un instituteur (groupe scolaire de Mélan).

A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT

Délibération n°2018-83

14 - ONF : fixation de l'état d'assiette des coupes pour 2019

RAPPORTEUR : MONSIEUR AMOUDRUZ, ADJOINT

Monsieur René AMOUDRUZ, Adjoint, présente la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2019.

Celles-ci sont proposées sur 3 parcelles forestières :

- parcelle n° 9 (estimation à 400 m³), située sur la Montagne du plateau de Loëx,
- parcelle n° 18 (estimation à 330 m³), située sur la Montagne du plateau de Loëx,
- parcelle n° 53 (estimation à 330 m³), située entre Verdevant et Juttenings

Soit un total de 1 060 m³ de bois sur pied à exploiter en 2019.

Etant précisé que les parcelles N° 29 et N°30 (Tête au Molly au Praz de Lys et autre parcelle au-dessus de Rond) sont jugées inexploitable car inaccessibles ou conduisant à des coûts d'exploitation prohibitifs.

Monsieur René AMOUDRUZ ajoute que l'intérêt de ces coupes de bois serait plutôt liée aux risques naturels. En effet, « tôt ou tard », il y a nécessité d'exploitation avant ce que l'ONF nomme, « le stade de l'écroulement ». En cas de refus, la Commune doit être en capacité de justifier auprès de la Préfecture les raisons son refus d'exploitation.

**Sur proposition de Monsieur René AMOUDRUZ, Adjoint,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la proposition de l'ONF concernant l'état d'assiette des coupes de bois - exercice 2019,
- **DEMANDE** à l'ONF de procéder, en 2018/2019, au martelage des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté,
- **VALIDE**, pour les coupes inscrites, le mode de vidange, la destination de ces coupes et le mode de commercialisation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de retrait de chaque lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-84

15 - Décision modificative DM N°1 - 2018 sur budget annexe assainissement

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative n°1-2018 pour le budget assainissement de la commune.

Investissement (Programme 002 Petites extensions de réseaux):

- Dépenses : - 5000 € (compte 2156)
- Recettes : - 5000 € (compte 001)

Investissement (Programme 001 Station d'épuration) (afin de financer l'étude prévue concernant la collecte des eaux pluviales) :

- Dépenses : + 5000 € (compte 203)
- Recettes : + 5000 € (compte 001)

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à retranscrire cette décision au budget annexe de l'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 19 Juin 2018
Le Maire,
Y. LAURAT**

Délibération n°2018-85

Informations diverses

- **PLU** : Monsieur le Maire informe le Conseil que ce point sera abordé lors de séances du Conseil courant de l'automne 2018.
- **EVENEMENTS** : Fête foraine, inauguration le 22 Juin 2018 de l'exposition sur 1914-1918 « lignes de front, lignes de vie », Baptêmes des nouveaux jacquemards le 29 Juin, Réunion publique (La Ravine) le 5 Juillet 19H.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H40